



Arrondissement de TOURNAI

COMMUNE  
DE  
BRUNEHAUT

Art. 90 de la nouvelle loi  
communale.

Le Conseil ne peut prendre  
de résolution si la majorité de ses  
membres n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a  
été convoquée deux fois sans  
s'être trouvée en nombre  
compétent elle pourra, après une  
nouvelle et dernière convocation,  
délibérer, quel que soit le nombre  
de membres présents sur les  
objets mis pour la troisième fois à  
l'ordre du jour.

7620 BRUNEHAUT, le 14.01.2019

Séance du conseil communal

EST INVITE(E) à assister, pour la première fois, à la réunion du Conseil  
communal qui aura lieu, **en la maison des associations, (à l'étage), 24B, rue  
Wibault Bouchart (Bléharies)**

LUNDI 27 JANVIER 2020 à 19h00

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

  
Nathalie BAUDUIN



  
Pierre WACQUIER

ORDRE DU JOUR

1. Information(s) diverse(s) – communication.
2. Budget 2020. -Dotation à la zone de secours – modification – décision
3. Centre public d'action sociale de Brunehaut – Budget 2020 -Rapport, examen et décision.
4. Fourniture et pose de menuiseries extérieures à l'école de Guignies Place
  - a) Cahier spécial des charges – décision
  - b) Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative – décision
5. Travaux de parachèvement de l'extension de l'école de Guignies Place
  - a) Cahier spécial des charges – décision
  - b) Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative – décision
6. Accueil extrascolaire – plan d'actions 2019-2020 – approbation
7. La crèche Les Petites Etoiles
  - a) ROI – modifications – décision
  - b) Projet d'accueil – modifications – décision
8. Approbations des procès-verbaux des 16 décembre 2019- décisions

HUIS CLOS

9. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – Décision